

Conseil restreint de l'Institut  
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye  
Séance du 2 février 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-02-02-1

Portant Actualisation de la liste des enseignants vacataires  
Année universitaire 2025-2026

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;  
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;  
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;  
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;  
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant que le Conseil de ce jour doit actualiser la liste des enseignants vacataires recrutés pour l'année universitaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 10	Pour : 9
Nombre de membres présents : 7	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 2	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 1	Non-participation : 0

Le conseil approuve la liste des enseignants vacataires recrutés pour l'année universitaire 2025-2026 telle qu'annexée à la présente délibération.

  
Emmanuel Blanchard  
Président de séance